pour pompiers, quartier de la Vieille-Motte, près de la Baguette. On peut s'inscrire tous les soirs de 8 à 10 heures.

Willems. — *La fraude.* — Les douaniers de service à la maison Carrette ont arrêté, dans la nuit de jeudi à vendredi, vers deux heures et demie du matin deux individus : Edouard Locquet et Emile Decuyper, âgés de 20 ans, demeurant tous deux à Roubaix, qui passaient en compagnie d'un troisième individu qui a pris la fuite, 110 kilos de café vert d'une valeur de 330 francs.

Le troisième fraudeur n'a pu être rejoint.

Chéreng. — Grande conférence sur la mutualité par M. Eugène Roche, avocat et président de la Société des voyageurs et employés de commerce du Nord, le dimanche 12 juin, à 4 heures de l'après-midi, à la maison commune, salle de la musique municipale. Entrée libre.

LILLE

L'affaire de la Porte de Paris

Le Conseil de Préfecture s'est réuni, vendredi, à 2 heures 1|2, sous la présidence de M. Grand.

Voici l'arrêt qu'il a rendu en ce qui concerne l'affaire de la Porte de Paris :

Article Premier. — La Ville de Lille paiera à M. Oranie-L'Host la somme de 105,166 fr. 85, avec intérêts judiciaires à partir du 18 avril 1896.

Art. 2. — M. Géry Legrand est mis hors de cause.

Art. 3. — Les frais d'expertise liquidés par arrêté du président du Conseil en date de ce jour à la somme de 2,274 fr. 95 c. seront supportés par la ville de Lille.

Art. 4. — Le surplus des conclusions des parties est rejeté.

Voici les considérants de l'arrêté :

Considérant que les experts sont, à l'unanimité, d'accord pour déclarer que l'augmentation de 105,166 f. 85 en décompte sur le devis des travaux de l'entreprise de M. Oranie-L'Host représente bien des travaux qui ont eu pour objet de parer à des nécessités qui se sont révélées au cours de l'entreprise, que ces travaux étaient, à n'en pas douter, la conséquence de ceux régulièrement ordonnés en conformité du devis du 7 novembre 1891, approuvé par le conseil municipal, et qu'ils étaient indispensables pour assurer, dans des conditions convenables et en rapport avec la vérité historique, la restauration de la porte de Paris.

Considérant qu'il n'est pas même allégué que les experts aient fait une inexacte appréciation des faits de la cause ; que, dès lors, il y a lieu d'homologuer purement et simplement leur rapport et de décider que la ville de Lille paiera à M. Oranie-L'Host la somme de 105,166 fr. 85 pour solde de travaux exécutés par cet entrepreneur,

Sur les intérêts :

Considérant que la Ville soutient qu'à défaut de réception provisoire, le dernier décompte des travaux en tient lieu, conformément à l'article 100 du cahier des charges concernant les travaux d'entretien et de grosses réparations à exécuter dans la ville de Lille ; que ce dernier décompte porte la date du 19 juin 1896 et que, par conséquent, la réception définitive n'a pu avoir lieu qu'un an après, c'est-à-dire le 19 juin 1897 ; que, de plus, et par application de l'art 104 dudit cahier des charges, si l'entrepreneur n'a pu être soldé dans les trois mois qui suivent l'homologation du procès-verbal de réception définitive, il a droit seulement après l'expiration de ce délai de trois mois à des intérêts calculés à 3,50 0|0 pour la somme qui lui reste due ; qu'il suit de là que ce n'est qu'à la date du 19 septembre 1897 qu'a pu commencer à courir le droit de M. Oranie-L'Host aux intérêts conventionnels de 3,50 0|0.

Considérant que ces intérêts de 3,50 0|0 ne sauraient trouver d'application dans l'espèce ; qu'en effet, la Ville a, par sa résistance aux réclamations de M. Oranie-L'Host, et bien que les travaux fussent terminés, obligé l'entrepreneur à intenter une action en paiement devant le conseil de préfecture ; que, par suite, l'affaire étant devenue contentieuse, il ne peut s'agir, condamnation au capital, que des intérêts judiciaires à 5 0|0.

Considérant, d'un autre côté, qu'il est de jurisprudence que les travaux doivent être considérés reçus définitivement un an après la date d'une prise de possession, équivalant à la réception provisoire ; qu'il convient d'admettre que la Ville a pris possession des travaux en procédant, le 2 juin 1895, à l'inauguration du monument restauré ; qu'ainsi, on ne saurait s'arrêter aux stipulations du cahier des charges invoqué par la Ville et aux arguments tirés du dernier décompte.

Considérant que si le cahier des clauses et conditions particulières de l'entrepreneur n'a pas prévu la question des intérêts, son art. 20 indique qu'il faut se reporter au cahier des clauses et conditions générales du 30 novembre 1861 pour l'exécution des travaux départementaux et communaux,

Considérant qu'aux termes de l'article 23 dudit cahier des charges, à défaut de stipulation spéciale, les intérêts sont dans tous les cas exigible après une mise en demeure régulière et lorsque l'achèvement des travaux sera dument constaté.

Considérant qu'à la date du 18 août 1896, une mise en demeure a été signifiée, à la requête du sieur Oranie-L'Host ; qu'il est constant que les travaux étaient achevés à cette date et que c'est donc au 18 août 1896, ainsi que le demande l'entrepreneur, qu'il y a lieu de fixer le point de départ des intérêts.

Sur la mise hors de cause de M. Géry Legrand, ancien maire de Lille.

Considérant qu'il est démontré par l'expertise que les travaux exécutés à la porte de Paris étaient utiles et la conséquence nécessaires de ceux en cours d'exécution et qu'il n'a pas été fait de dépenses somptuaires non justifiées pouvant, par suite, rester à la charge de l'ancien maire de Lille : dans ces conditions, et étant donné que la Ville profite intégralement des travaux effectués, on ne saurait soutenir à bon droit que M. Géry Legrand a, dans la circonstance, encouru une responsabilité personnelle.

Considérant d'autre part que si, comme le prétend la Ville, des dépenses ont été payées au moyen de crédits non afferents aux travaux de la porte de Paris, il n'appartient pas au conseil de préfecture, mais à la cour des comptes, d'apprécier la valeur de cette comptabilité, qu'au surplus, à l'occasion du litige actuel, ce fait ne serait pas de nature à engager la responsabilité de M. Géry-Legrand.

Sur les frais d'expertise :

Considérant que toute partie qui succombe doit être condamnée aux dépens, qu'il y a lieu dès lors de les mettre à la charge de la Ville de Lille.

La Fête communale de Lille

Voici le programme arrêté par l'administration municipale ; il sera affiché dès l'approbation du général commandant le 1er corps d'armée et du préfet du Nord :

DIMANCHE 19 JUIN

A six heures du matin, des salves d'artillerie seront tirées par les Canonniers sédentaires, sur les remparts de la Citadelle.

Les édifices publics seront pavoisés.

De six à sept heures, sur la place aux Bleuets, **concours de pinsons**, sous la direction de la Société des « Cœurs Joyeux » (voir affiche spéciale).

A dix heures, **revue sur le Boulevard des Ecoles.**

Les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de joueurs de boules, de palets, etc., venues pour la fête, devront être rendues à neuf heures et demie précises, boulevard des Ecoles. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. Après la revue, le cortège, se mettant en marche par la rue de Paris et des Manneliers, défilera sur la Grand'Place, devant la Colonne, puis prendra la rue Nationale et le boulevard de la Liberté jusqu'à l'Esplanade. De là, les sociétés, sous la conduite des commissaires-délégués par l'administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

NOTA. — Toute société qui ne sera pas présente à la revue et à l'heure indiquée ci-dessus perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les soins des commissaires de jeux délégués par la Ville pour s'assurer de la présence réelle sur le boulevard des Ecoles et de l'importance des sociétés.

Jeu de bouchon (six jeux) — Places de la Nouvelle-Aventure, Madeleine-Caulier, Catinat, Philippe-de-Girard, Vanhœnacker et boulevard de l'Usine.

Prix offerts à chacun de ces jeux : 1er prix, 80 fr. — 2e, 60 — 3e, 40 — 4e, 20 — 5e, 10 — 6e, 10 — 7e, 5 — 8e, 5.

Jeu de bac. — Place Déliot (voir affiche spéciale).

Tir à l'arc au berceau (deux tirs). — A la Réjouissance, rues Gantois, du Faubourg-de-Béthune, chez Poublanc.

Prix offerts à chacun de ces tirs : 1er prix 125 francs, 2e 100, 3e 75, 4e 25, 5e 25.

Tir horizontal au fusil-arbalète au cadran ordinaire. — Rue de Douai, angle de la rue de Maubeuge. — Prix offerts à chacun de ces tirs :

1er prix, 80 fr.; 2e, 70; 3e, 60; 4e, 45; 5e, 35; 6e, 25; 7e, 20; 8e, 20; 9e, 20.

Prix de mouches, 25 fr. Prix de bas nombre, 15 francs.

Jeu de palets dit beigneau. — Les parties de beigneau seront organisées dans les différents quartiers de la ville. Le rebat du lundi aura lieu place aux Oignons. — 1er prix, 100 fr.; 2e, 70; 3e, 60; 4e, 45; 5e, 35; 6e 25, 7e, 15; 8e, 10.

A deux heures et demie, **Régates internationales** organisées par le Sport nautique sur le canal de la Haute-Deûle, au Grand-Tournant (voir affiche spéciale).

A deux heures et demie, square Ruault, **Carrousel vélocipédique** réservé aux vélocipédistes lillois, 500 fr. de prix et médailles (voir affiche spéciale).

Tir à l'arc à la perche sans mise, au siège de la Société l'Ancienne Alliance, rue du Faubourg-de-Roubaix (voir affiche spéciale).

Concours international de billard anglais à Wazemmes et à Fives (voir affiche spéciale).

Concours de poste aérienne organisé par la Fédération des Sociétés colombophiles lilloises. Prix d'honneur donnés par la Ville.

De quatre à six heures, place de l'Arbonnoise, ascensions de ballons grotesques. Concert pendant la fête.

Jeu de balle, place de Tourcoing et boulevard des Ecoles. (voir affiche spéciale).

A 5 heures, au boulevard des Ecoles, **Jeu de ballon.**

Concours de pêche à la ligne, au Grand-Carré, près de la porte St-André.

Première série. — Une demi-heure au plus grand nombre. — 1er prix, 70 fr.; 2e, 50; 3e, 30; 4e, 20; 5e, 10; 6e, médaille de bronze.

Deuxième série. — Une demi-heure au plus lourd poisson. — 1er prix, 70 fr.; 2e, 50; 3e, 30, 4e, 20; 5e, 10; 6e, médaille de bronze. —

Troisième série. — Une demi-heure. Concours des présidents, vices-présidents et secrétaires.

Jeu de boule. — Deux jeux : au faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille — Prix offert à chacun de ces jeux : 1er prix, 100 fr.; 2e, 75; 3e, 50; 4e, 25; 5e, 15.

De neuf heures à onze heures du soir. — Sur la Grande-Place, concert d'harmonie par la musique des Sapeurs-Pompiers.

LUNDI 20 JUIN

A huit heures du matin, **Tir à la cible** par le bataillon des Sapeurs-Pompiers.

A deux heures, dans le bassin de la Basse-Deûle, **Joute sur l'eau** par les ouvriers de la grue.

Il sera décerné six prix consistant en bourses, savoir : 1er prix, médaille argent, 80 fr., 2e, 50; 3e, 40; 4e, 25; 5e, 15; 6e, 10.

A 3 heures, quai Vauban, en face des docks, **Jeu de bagues sur l'eau.**

Prix : quatre bourses de 35, 20, 15 et 10 fr.

Après la clôture de ce jeu, **Chasse aux canards.**

A quatre heures, **Bascule hydraulique :** Place Wicar, rue de Lannoy, Faubourg-de-Béthune. — 1er prix, 50 fr.; 2e, 35 fr.; 3e, 25 fr.; 4e, 20 fr.

De quatre à cinq heures et demie, square Faidherbe : **Concert**, par la musique du « Club des Vingt ».

A huit heures du matin, **Jeu de bouchons**, faubourg des Postes, rue du Long-Pot, rue Arago, faubourg de Valenciennes. — Prix par chaque jeu : 1er prix, 60 fr.; 2e, 40 fr.; 3e, 25 fr. 4e, 15 fr.; 5e, 10 fr.; 6e, 5 fr.

A quatre heures du soir, place Saint-André : **Ascension aérostatique.**

Concert pendant le gonflement du ballon.

Place Casquette : **Ascensions de ballons grotesques,**

Concert pendant la fête.

A cinq heures, **Carrousel** à baudets place Saint-Martin. Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

1er prix, 20 fr.; 2e, 15 fr.; 3e, 10 fr., 4e 10 francs.

Les inscriptions sont reçues au bureau des Fêtes, à la Mairie, jusqu'au 15 juin inclus.

A six heures, sur l'Esplanade, **Distribution générale des prix.**

De neuf heures à onze heures, **Illuminations rue Nationale.**

Concert sur la Grand'Place, par l'Association symphonique des Concerts d'Eté.

Dispositions générales

Toutes les sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et exercices doivent adresser à la Mairie, avant le jeudi 16 juin, une liste indiquant lisiblement : le titre de la société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du maire de la localité.

Le samedi 18 juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, selon le plus ou moins grand nombre de sociétés inscrites.

Une réduction de 50 p. 0|0 sur le prix de transport est accordée par les Compagnies de chemins de fer du Nord et de l'Etat belge, aux conditions ordinaires.

Les suicides

Un pendu. — Un noyé

Chaque jour apporte sa moisson de macchabés, pauvres hères fatigués de l'existence. Hier, les voisins de M. Alphonse Duflot, 42 ans, sans profession, rue Mexico, étonnés de ne point le voir comme d'habitude, pénétrèrent dans sa chambre. Le malheureux s'était pendu à une solive du plafond.

M. Duflot, depuis plusieurs semaines, cherchait dans l'ivresse l'oubli d'une maladie chronique. C'est dans un moment d'exaltation qu'il aurait mis fin à ses jours.

— Dans la même journée de vendredi, M. Dauchy, 35 ans, rue Princesse, 57, a retiré du canal de la Haute-Deûle, le cadavre de M. Alfred Dubez, 45 ans, fileur, cour du Vert-Léon, 10. — La mort remontait à plusieurs jours. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

L'affaire de la rue Masurel

M. Boillerault, chef de la sûreté, s'est rendu, hier matin, chez M. Pauriche, graveur, et a interrogé différents témoins en dehors du mari de la victime, notamment MM. Lescroart et Cornille.

Ceux-ci ont déclaré à nouveau que, bien que fumant leur pipe sur le seuil de l'estaminet Lescroart, ils n'avaient vu aucun individu pénétrer chez Mme Pauriche.

Les pièces à conviction ont été consignées chez M. le commissaire central. Ainsi que nous l'avons dit, le lien qui a servi à attacher Mme Pauriche est une simple cordelette capable tout au plus d'attacher un paquet.

Cette affaire devient de plus en plus mystérieuse. Il est probable que M. Boillerault continuera son enquête par un interrogatoire de Mme Pauriche qui pourra le fixer sur certains points restés obscurs.

L'état de la femme du graveur ne s'est pas aggravé et les douleurs du ventre sont moins vives.

On continue beaucoup encore à causer dans le quartier de cette mystérieuse affaire.

Le curé pochard

Vendredi, vers neuf heures du matin, une foule de plusieurs centaines de personnes a hué, place du Marché-aux-Chevaux, un jeune abbé, élève des Facultés Catholiques, qui avait passé la nuit au poste pour ivresse.

Aux journalistes qui se sont présentés pour connaître le nom de cet ensoutané égaré dans *les vignes du seigneur, M. Jérome, commissaire* du 6e arrondissement, a opposé une fin de non-recevoir. Il est avec le ciel des réserves à observer.

Vol à l'étalage

Des employés de la maison Thierry et Sigrand, marchands de confections, s'aperçurent, hier, vers une heure de l'après-midi, qu'un individu venait de s'emparer d'un caoutchouc placé sur un mannequin, à l'extérieur, et s'enfuyait à toutes jambes. Ils se lancèrent à sa poursuite et le rattrapèrent rue des Jardins.

Le voleur a été conduit au commissariat du 1er arrondissement où il a déclaré se nommer Emile Barbier.

Il sera envoyé au parquet.

L'incendie de la rue de Belle-Vue

Nous avons relaté, hier, dans une deuxième édition, l'incendie qui s'était déclaré vers 2 heures et demie du matin dans une des dépendances de la fabrique de céruse de MM. Brabaut frères, 64, rue de Belle-Vue.

N'ayant pu assister qu'au commencement du feu, nous avions formulé des craintes relativement à une cuve d'huile attenante au magasin et, contenant environ 40 mètres cubes du liquide.

Ces craintes n'ont été heureusement qu'imaginaires, grâce à l'arrivée rapide des sapeurs-pompiers qui, sous la direction de leur chef, M. le commandant Druez, aidé de tous les officiers de son bataillon, ont réussi à maîtriser le feu en quelques instants. A trois heures et demie, une demi-heure après notre départ, tout danger était conjuré.

Afin de parer à toutes les éventualités, une escouade de pompiers munie d'un dévidoir, est restée sur le lieu du sinistre toute la nuit, mais sans avoir à manœuvrer.

Quant aux dégâts, ils sont assez minimes, 4 ou 5,000 francs couverts par une assurance.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'a pu faire découvrir les causes de cet incendie. Il est très probable que le feu couvait depuis le départ des ouvriers.

Commencement d'incendie

Vendredi vers neuf heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré au troisième étage de la maison de M. Lessens, brasseur rue St-André, 83. Les pompes n'ont pas eu à fonctionner. Les dégâts sont insignifiants.

Gare aux cabots !

Les petits cabots recommencent à faire parler d'eux : c'est une rage qui leur reprend chaque année aux premières chaleurs. M. Dewez, rue de Flandre, a été mordu hier, dans cette rue par un chien appartenant à M. Raoul, son voisin. L'animal va être examiné par un vétérinaire.

Blessé par un rail

M. Joseph Vanhoutteghem, 18 ans, employé chez M. Geslot, fabricant de biscuits, rue du Bas-Jardin, traînait, hier, une balladeuse, boulevard de la Liberté. Tout à coup il heurta un rail en saillie et la pointe de fer pénétrant dans sa bottine lui fit une grave blessure au pied droit. M. Vanhoutteghem a été transporté par la voiture d'ambulance à son domicile, cour Duchange.

Un car enfoncé

Vendredi, vers midi, le camion de MM. Despret et Langaigne, brasseurs, boulevard Victor-Hugo, a défoncé, rue de Paris, le panneau de la plate-forme d'arrière du car C.

Aucun accident de personne.

Les vétérans de l'armée

Le conseil d'administration de la Société nationale *des retraites des vétérans des armées de terre et de mer* 1870-71, fondée le 1er janvier 1893, a l'honneur *d'annoncer à ses adhérents et à tous les anciens* soldats sans distinction d'arme, d'âge, ni de grade, que grâce au concours bienveillant de toute la presse locale, les adhésions arrivent chaque jour très nombreuses et que la section de Lille va être formée dans peu de temps.

Le conseil rappelle que cette caisse de retraites étant une œuvre essentiellement humanitaire et philantropique, est accessible à tous et que par cela même, elle est appelée à *rendre un réel service à un* grand nombre de nos concitoyens et que pour en faire partie et obtenir une pension, il suffit de verser 1 franc par mois pendant 10 ans, soit 120 fr. pour tous les anciens combattants de 70-71 et des campagnes antérieures; et 1 franc par mois pendant 20 ans soit 240 fr. pour tous ceux qui ont servi depuis 1870 jusqu'à ce jour.

Les pièces à fournir sont le livret ou le congé militaire puis la carte d'électeur.

Les adhésions sont reçues tous les jours chez M. A. Lechrist, propriétaire à Lille, rue de Tournai, 69, et chez M. Harlée, représentant de commerce, 14, rue du Buisson à St-Maurice-lez-Lille, tous deux délégués à cet effet et où l'on peut se procurer les statuts de la société.

LE NORD

AVESNES

UN HOMME TAMPONNÉ A AULNOY

Le sieur Dufétel, garde-frein, âgé de 43 ans, père de deux enfants, descendant du train pour rentrer chez lui à Leval, s'est fait tamponner par le train 1506 venant d'Hirson à 7 h. 20. Il est mort instantanément. Il venait de faire son service de nuit à Aulnoye.

PAS-DE-CALAIS

FESTIVAL DE LENS

Chaque jour parviennent de nouvelles adhésions au Comité organisateur du festival qui aura lieu à Lens le dimanche 26 courant.

Actuellement tant pour le festival que pour le concours de manœuvres de pompes à incendie qui aura lieu le lundi 27 juin on compte 122 sociétés inscrites et qui sont :

Harmonies. — Grande harmonie des mines de Liévin, Harmonie municipale de Béthune, Avion, Hénin-Liétard, Annay, Méricourt, Douvrin, Lapugnoy, Don, Bully-Grenay.

Fanfares. — Grande fanfare d'Armentières, fanfare des mines de Lens, Estrées-Saint-Denis, Locon, Méricourt, Verquigneul, Avion-la-Cité, Noyelles-sous-Lens, Bruay, Violaines, Loison, Divion, Harnes, Wingles, Chocques, Barlin, Libercourt, Bully-Grenay, Pont-à-Vendin, Leforest, Fouquières-lés-Lens, Wizernes, l'Etoile (Somme), La Bassée Le Forest, fanfare républicaine, Drocourt, Hénin-Liétard, Vendin, fosse n° 8, Montigny-en-Gohelle, Vermelles, Labeuvrière, Marœuil, Beuvry, Wez-Macquart.

Orphéons. — Lille (Les Travailleurs), Tourcoing, Armentières, Oisy-le-Verger, Roubaix (Club des Intimes), Pont-de-Nieppe, Haisnes, Roubaix (Les Enfants du Nord), Billy-Montigny, Harnes, Méricourt-Coron, Vendin-le-Vieil, Vermelles, Lourches Drocourt.

Trompettes. — Ivry-sur-Seine, Roubaix (Les Enfants du Nord), Armentières, Croix, Roubaix (L'Ancienne), Liévin, Ambonnay (Seine-et-Oise), Roubaix (Les Trompettes Roubaisiennes).

Sapeurs-pompiers prenant par au festival. — Armentières, Béthune, Hénin-Liétard, Tatinghem, Saint-Nicolas-lez-Arras, Loos-en-Gohelle, Lambre, Cuinchy, Noyelles-Godault, St-Hilaire-Cottes, Méricourt, Leforest, Prémesques, La Bassée, Beuvry, Liévin, Avion, Lillers, Bully-Grenay, Aire, Vermelles, Anzin, Dourges, Harnes, Vincennes, Sarcelles (Seine-et-Oise), Ambonnay, Pringy, Notre-Dame du Thil, Epineuse, Hautteville, Tillé (Oise).

Sapeurs-pompiers prenant part au concours de manœuvres du lundi 27 juin. — Division d'excellence. — 1. Notre Dame du Thil (Oise). — 2. Boulogne-sur-Seine.

Division supérieure. — 1. Guise — 2. Vincennes — 2. Fontenailles (Seine-et-Marne). — 4. Saint-Sulpice (Oise).

Première division. — 1. Ambonnay (Marne) — 2. Tillé (Oise) — 3. Sarcelles (Seine-et-Oise) — 4. Epineuse (Oise) — 5. Harnes.

Seconde division. — 1· La Houssoye (Oise) — 2· Pringy (Seine-et-Marne) — 3· Montlignon (Seine-et-Oise) — 4· Avion — 5· Hautvillers (Marne) — 6· Lillers.

Troisième division. — 1· Hallencourt (Somme) — 2· La Bassée — 3· Aire — 4· Liévin.

Quatrième division. — Méricourt.

Le délai d'adhésion n'expirant que le 14 courant, de nouvelles compagnies se feront assurément encore inscrire au festival et au concours de manœuvres.

Ainsi qu'on peut en juger les fêtes de Lens seront brillantes.

SAINT-OMER

Moulle. — Résultat du dernier tir mensuel de la Société des Francs tireurs de Moulle :

1er prix, MM. Lebriez Léon, de Moulle ; 2e, Mesmacre fils, id. ; 3e, Boutoille Charles, id.; 4e, Jomin Alfred, id. ; 5e, Gavet Anatole, id. ; 6e, Tallaux Appolinaire, id. ; 7e, Frenet Jules, de Moulle.

Prix d'adresse : Lebriez Léon, de Moulle.

MONTREUIL

Un suicide peu banal à Ivergny

Le suicide fameux du général Boulanger, au cimetière d'Ixelles, sur la tombe de son amie, avait sans doute frappé le cerveau d'Arthur Bloquet, 37 ans, journalier à Ivergny.

Cet homme, s'est en effet, suicidé mardi dans la matinée, au cimetière communal, après s'être couché sur une botte de paille qu'il avait placée sur la tombe de sa femme, morte il y a environ trois mois.

Pour accomplir sa funeste détermination, Bloquet s'est tiré dans la tête un coup d'un fusil à baguette.

La mort a été instantanée.

Le suicidé passait dans le village pour avoir rendu sa femme malheureuse et avoir ainsi abrégé ses jours. On voit qu'en tous cas, il la *regrettait.*

Il laisse derrière lui cinq jeunes enfants.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 juin

Présidence de M. **Dassonville**, vice-président
Ministère public : M. **Houeix**, substitut.

L'affaire de la rue de l'Alma à Roubaix. — Le tribunal, vidant son délibéré dans l'affaire de la rue de l'Alma, que nous avons exposée, hier, a condamné Vanlack à *treize mois de prison et Amand* Donné à huit mois.

L'individu qui a poussé à l'audience de jeudi un cri hostile à la police, était venu de Roubaix. Inutile de dire qu'il n'y est pas retourné. Il comparaîtra aujourd'hui samedi sous l'inculpation d'outrages.

A l'audience de vendredi prochain viendra la poursuite pour faux témoignage contre Sophie Carl, veuve Gérard, faussement appelée jusqu'ici Adèle Carré, 37 ans, journalière à Roubaix, qui, dans l'audience du 16 mai, voulut sauver par mensonge son amant, Henri Taccœn et Ingels.

Au Jardin Vauban. — L'agent préposé à la surveillance du Jardin Vauban a surpris le 1er mai, Michel Dierick, 20 ans, varouleur à Lille, en train de pêcher des épinoches sur la cascade,

Onze de ces « poissons » étaient déjà sa proie.

L'affaire prenait déjà des proportions, quand M. Houeix, le substitut d'audience a déclaré en présence d'un délit si minime abandonner l'accusation. Dierick a été acquitté.

AFFAIRES DIVERSES

Le Tribunal a condamné Désiré Pau, 42 ans, loueur de voitures à Lille, à 6 jours avec sursis pour contravention à la police des tramways et rebellion envers les agents de la Compagnie ; Louis Pau, 41 ans, son frère, à 25 francs d'amende pour un fait semblable, la contravention de stationnement ayant pourtant été écartée.

Marie Victorine Cacan, 32 ans, fille soumise à Lille, à 15 jours pour abus de confiance — Désiré Quiva, 57 ans, maçon à Lille, à 40 jours pour coups — acquittés, René Moreau et Alfred Vantorez, 13 ans, d'Houplines, poursuivis pour mutilation d'arbres, sur la plainte du célèbre curé Delanghe.

Marc Bonte, 36 ans, marchand de journaux, marié, d'Armentières, pour outrage public à la pudeur commis en présence de la fille Hortense Verboven et Alexandre Leroy, 18 ans, de la Chapelle d'Armentières, pour même délit commis en présence de la fille Albertine Derick, au sortir d'un bal, à 2 mois et 16 francs avec application de la loi Bérenger en raison de circonstances qui atténuent considérablement leur faute. Les filles Verbeven et Dericke sont employées chez M. Hurtrel ;

Emma Cauwerber, 20 ans, de Roubaix, à 3 jours et 500 fr. pour fraude ; Jean Meyer, 28 ans, de Roubaix, à 15 jours avec sursis pour rebellion, outrages et ivresse ; Elise Verscoursk et Henri Clinkspoor, à 1 mois pour adultère ; Edouard Delattre, à 25 francs par défaut pour contravention aux lois et réglements sur les logements insalubres ; Félicité Duquesne, à 1 *mois pour adultère* ;

Gustave Vollet, 20 ans, mécanicien à Croix, Henri Joye, 20 ans et Arthur Debaillie, 17 ans, à 16 fr. d'amende avec sursis, pour violences exercées au cours d'un bal, le jour de Pâques, sur le fils Clément Delvois, 19 ans, charretier, estaminet du Beau-Raisin, à l'Allumette, qui leur réclamait le montant du droit d'entrée, peut être avec quelque rudesse.

Nouvelles à la Main

Sur le boulevard :
— N'est-ce pas ton médecin qui passe ?
— Oui.
— Il ne t'a pas salué.
— C'est qu'il m'en veut terriblement... Il y a si longtemps que je n'ai été malade !

BRULE-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Madame Sans-Gêne, de Victorien Sardou. — Dimanche prochain, une troupe parisienne composée d'excellents éléments, donnera sur notre scène roubaisienne une représentation de *Madame Sans-Gêne*, le plus grand succès du théâtre du Vaudeville. Cette troupe vient de remporter à Lille, où elle a joué dernièrement le même ouvrage, un immense succès. *En tête de ligne nous voyons Mme Gabrielle Berny, l'excellente et éminente artiste*, qui remplit d'une façon merveilleuse et bien personnelle le rôle de la maréchale Lefebvre.

Très bien entourée par MM. Géraizier, A. Charpentier, Levesque, Mlles Vincent, Sybel Baidet, etc., etc., ils forment un excellent ensemble et une troupe d'une homogénéité peu commune en province. Des costumes très soignés, et de l'époque, une mise en scène mise au juste point nous assurent enfin une *représentation de tout premier ordre.*

Nous n'avons pas à dire ici ce qu'est *Madame Sans Gêne*, Sardou, de sa plume géniale a fouillé dans le tas des faits merveilleux que comprend l'épopée glorieuse de l'époque de Napoléon Ier.

Il met en ligne, des grands de l'histoire, et nous montre un peu de la vie intime du grand conquérant. A côté de la reconstitution de la vie de la maréchale, duchesse de Dantzig, nous assistons à une succession de faits historiques et d'incidents, souvent peu connus, du premier empire.

L'intrigue, très finement nouée, fait de *Madame Sans Gêne* l'un des plus grands chefs-d'œuvres contemporains.

Nous sommes en mesure de pouvoir assurer, qu'il ne sera donné à Roubaix qu'une seule représentation de *Madame Sans-Gêne* et convions en conséquence les nombreux amateurs du bon théâtre à se rendre tous dimanche à l'Hippodrome, ils auront l'occasion d'applaudir des artistes excellents et de passer une très agréable soirée.

LÉO.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

La fanfare de Beaurepaire exécutera au Parc Barbieux le dimanche 12 juin, à cinq heures, les morceaux suivants :

PROGRAMME :
Première partie
1. Les grenadiers du Caucase — 2. Ouverture de A. Govaert — 3. Dames patriotes.
Deuxième partie
1. Barcelone boléro — 2. La Fille du Régiment — 3. Doux regard.

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'été. — La fanfare les Intimes exécutera le dimanche 12 juin 1898, à 5 heures du soir, sur la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le Vengeur, marche militaire, XXX — 2. Ouverture sur Marie-Henriette, L. Montagne — 3. Les Mousquetaires au Couvent, Warney — 4. Polka pour piston et bugle, Labit — 5. Les Parques (1re partie), Buot — 6. Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer.

Grand-Théâtre (direction de M. Montfort) — Samedi 11 juin, à 8 h. 1|2, représentation par les anciens chansonniers du Chat-Noir (Tournée Milo de Mayer) : *Une erreur judiciaire*, comédie en 1 acte de Hugues Delorme — *La voiture versée*, comédie en 1 acte de Courteline — *Les Boulingrin*, vaudeville de Courteline — Chansons et monologues.

Kermesses, Fêtes, Jeux, Tirs, etc.

Dimanche 12 juin. — Kermesses à Esquermes-Lille, Hellemmes, Salomé, Thumesnil, Beaucamps, Faches, Gruson, Hantay.

Etat-Civil de Roubaix

Du 10 juin

Naissances. — Moïse Delfortrie, rue Lafontaine 48 — Alphonse Vanmeenen, Grande-Rue, cour Loridant, 3 — Henri Dutrieux, rue de Béthune, 36 — Alfred Hautefeuille, rue de Soubise, cour St-Pierre, 32 — Achille Meerssman, rue de la Balance, 16 — Suzanne Kesrmelckbrugge, rue Lavoisier, cour Dupont, 4 — Antoinette Plum, rue du Grand-Chemin, 108 — Joseph Michieloens, rue de Naples, cour Dubrulle, 3 — Adolphe Vandenhaute, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 12 — Claire De Rudder, rue Vaucanson, 26 — Alfred Cruquenaire, rue de l'Alma, fort Fradez, 41 — Alfred Desnoulez, rue de Lille, cour Motte-Degand, 7 — Paul Verwaerde, rue Eugène-Motte, 4 — Julien Merlevede, rue Montesquieu, 32 — Louis Lauwers, rue Blanchemaille, 180 — Rachel Dufiez, rue de Lannoy, fort Desprez, 13.

Décès. — Jeanne Debaisieux, 32 ans, rue Delespaul, 48 — Charles Byld, 81 ans, rue Saint-Jean — Marie Seron, 40 ans, rue de Tourcoing, 84 — Mort-né : un.

Mariage. — Entre : Charles Denry, 24 ans, métreur, à Tourcoing et Mathilde Danis, 18 ans, sans profession, rue Decrême, 167.

CONVOCATIONS

La réunion mensuelle de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de la Croix-Rouge aura lieu le dimanche 19 juin à quatre heures du soir.

PETITE CORRESPONDANCE

D. W. St-Amand : Regretions, avons marché à *forfait.*

LE FACTEUR.

CONNAISSANCES UTILES

Précaution à prendre pour recueillir les échantillons d'urine

Quand on veut suivre par l'analyse chimique l'influence d'un régime ou d'un traitement sur une maladie, nous conseillons, sauf avis contraire du médecin traitant, de recueillir comme suit les échantillons à analyser.

1° A 7 heures du matin, vider la vessie et jeter l'urine obtenue.

2° A partir de ce moment, recueillir dans un même vase bien rincé et recouvert les urines de vingt-quatre heures jusques et y compris celle qui sera dans la vessie le lendemain à 7 heures.

3° Mesurer la totalité de la sécrétion de ces vingt-quatre heures; exemple : litres 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, en bien mélangeant toutes les parties déposées, et prélever sur l'ensemble une demi bouteille environ d'échantillon.

4° Marquer sur cette bouteille le volume de la sécrétion des vingt-quatre heures.

De cette façon, le chimiste pourra calculer la quantité de sucre, d'albumine et des autres éléments, constituants, normaux et anormaux, de l'urine, qui auront été sécrétés dans les vingt quatre heures. — ce qui constitue un enseignement beaucoup plus précis que la proportion en centièmes ou par litre.

Bonhomme FRANKLIN.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 10 juin

Cote officielle de 4 heures .|*
Peignés de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	Peign. d'A Type A.G. Cote préc.	Cote jour
Mai						
Juin	4 50	4 475				
Juillet	4 45	4 45				
Août	4 45	4 45				
Septembre	4 425	4 425				
Octobre	4 425	4 425				
Novembre	4 40	4 40				
Décembre	4 40	4 40				
Janvier	4 40	4 40				
Février	4 40	4 40				
Mars	4 375	4 375				
Mars nouv.						
Avril	4 35	4 35				

Tendance soutenue

DETAIL DES VENTES

Type unique

Juin	5.000	à 4.475
Septembre	15.000	à 4.425
Octobre	5.000	à 4.425
Novembre	10.000	à 4.40
Décembre	10.000	à 4.40

Total de la journée. 45.000 kil.

Anvers, 10 juin. — 45.000 kil. Calme.

Nouvelle découverte. Guérison assurée des MALADIES de la PEAU et du CUIR CHEVELU
Dartres, Eczémas, Herpès, Teigne, Pelade, Psoriasis Boutons, Démangeaisons, Taches de rousseur, Glandes, Hémorroïdes, Acreté du sang, chute des cheveux et des cils, Plaies variqueuses et autres, par la Franco POMMADE LARCADE, TARBES 1 f. 65 et les Pilules VÉGÉTALES DÉPURATIVES. 5 médailles d'or, RÉSULTATS inespérés dès les premiers jours. Brochure et renseignements complémentaires gratis. S'adresser à l'inventeur, J.-M. LARCADE, pharmacien-chimiste à TARBES (Hautes-Pyrénées) n.o.

MALADIES DU SANG et du tube digestif
Le Docteur BOLE donne ses consultations tous les jours, de midi à 3 heures et de 8 à 9 heures du soir, les dimanches et jours de fêtes de 8 à 10 heures du matin, 310, rue de Lannoy. n.o.

MÉDOC VIEUX. 110 francs la barrique de 225 litres, franco de port. Tout nouveau client recevra à titre de réclame : Une caisse de 4 litres, Rhum de l'Alliance. Envoi d'échantillons franco sur demande. Ecrire : A. Soulgès et Cie, Bordeaux. n.o.

Maux d'estomac — Digestions difficiles — Maux de tête
Faiblesse — Anémie — Pesanteurs
Maladies de l'Estomac
Soulagement rapide et Guérison définitive
Par l'Elixir LEFLON
Le flacon 2 fr. 50
Pharmacie LEFLON, Grande-Rue, 163, ROUBAIX.
Maux de Reins — Pointes de côté
Manque de sommeil — Cauchemars — Gastrites

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 10 juin

[illegible] (cote offic.), ... à 29 50 — 29 (cote com.) 29 75 à —. SUCRE — Sucre cassé (cote offic.), 106 50 à ... — En pain n° 1 (cote offic.), 106 —. BETTERAVE disponible, 48.50.

Marchés de Paris

Du 10 juin

FARINES : 12 marques

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Courant	53 50	53 15	Juillet-Août	50 45	50 45
Juillet	60.40	61.75	4 derniers	50.75	50.36

MARQUE CORBEIL (clôture) : 66 —.

BLÉS.

Courant	28.45	28 65	Juill-Août	26.40	26.76
Juillet	27.65	27.84	4 derniers	23.—	22.88

SEIGLE.

Courant	19.25	18.—	Juill-Août	15 —	15.66
Juillet	16.75	16.75	4 derniers	14 25	14.96

AVOINE.

Courant	22 90	22.—	Juill-Août	20.40	20.45
Juillet	21.50	21.50	4 derniers	15 65	15 65

Marché aux bestiaux de la Villette du 10 juin 1898

VEAUX. — Amenés, 724; vendus, 672; poids moyen ... — Prix du kilog. (viande nette), 1re qual., 1.70; 2e qual., 1.50; 3e qual., 1.30. — Prix extrêmes, 1.15 à 1.80 — Vente calme.

FINANCES

Paris, le 10 juin 1898.

Notre marché est ferme, en tendance de hausse, malgré la réaction plus accentuée de l'Extérieur et des Brésiliens.

Le 3 0|0 fait 103.22.

Le 3 1|2 0|0 106.40.

Excellente allure des établissements financiers.

Le Crédit Foncier fait 670 ; parmi ses obligations signalons les communales 2.60 0|0 1879 à 500 fr. et leurs coupures de 100 fr. à 102.

Le Comptoir National d'Escompte cote 577.

Le Crédit Lyonnais 839.

La Société Générale 532.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est invariable à 176.

Très bien tenu le nouvel Emprunt roumain 1898 à 93.05.

Les obligations Ville de Paris 1886 sont très demandées à 405.

On recherche à 472 les obligations 4 0|0 de la Compagnie générale d'immeubles.

Pas de changement sur les obligations Urbaine Voitures.

Demain 11 courant clôture de la souscription actions de 500 fr. de la Compagnie internationale de déménagements, transports et camionnage de Dijon.

L'action des Chaussures françaises progresse à 151 fr.

Malgré la dernière crise, l'action Toulouse à Boulogne-sur-Gesse est restée très demandée à 491.50, grâce à la confiance qu'elle inspire aux capitalistes comme valeur de toute sécurité.

Les Chemins de fer français sont stationnaires.

BOURSE DE LILLE

Du 10 juin 1898

Emprunts (Villes et Départements)

Douai 1891 (obl. 500), 505.

Assurances et banques

Crédit du Nord (a. 500 — 125 p.) n., 515.
H. Devilder et Cie (a. 1000-400 p.) n., 1130.

Métallurgie, Forges et hauts-fourneaux

Denain et Anzin (a 500 t. p.) p., 760.
Hauts-Fourneaux de Maubeuge (port. (a. 500 t. p.), 1060.

Actions : Sociétés diverses

Chemin de fer, Carrières et Ciments d'Estrée-Blanche (a. 500 t. p.) p., 250.

Charbonnages (actions)

Aniche le 1|12 n., 15600. — Anzin le 1|100 de denier n., 5500. — Azincourt et fours à coke du Nord (parts) p., 885. — Béthune (Bully-Grenay) p., 2985. — Bruay p., 1898. — Carvin (a. 500 t. p.) p., 1200. — Courrières p., 2000. — Douchy p., 1000. — Drocourt (a. 1000 t. p.) 1801 à 1800 n., 4400. — Escarpelle (Cie anon. act. 100 f.) p., 760. — Flines-les-Raches (act. 500 t. p.) p., 1500. — Lens n., 391. — Lens coupure de cent n., 38700. Ligny-les-Aire (Cie anon. 500 t. p.) p., 550. — Meurchin (a. 100 t. p.) p., 1935. — Ostricourt (a. 500 t. p.) n., 850.

Charbonnages (obligations)

Ostricourt libérées 97 (remb. à 500) p., 500.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102 25	V. Paris 1855-60	[illegible]
terme	102 25	» 1865	565 50
3 o/o am. cpt.	101 80	» 1869	411 75
terme	101 70	» 1871	421 [illegible]
3 1/2 1894 cpt.	106 25	V. Paris 71 1/4	111 75
terme	106 37	» 1875	576 50
Banq. de France	3600	» 1876	576 50
Banq. de Paris	942	» 3 o/o 86	462 50
Comp. d'Escom.	578 50	» 1/4 1886	[illegible]
Crédit Foncier	670	» 1892	[illegible]
Crédit Indust.	604	» 1/4 1892	[illegible]
Crédit Lyonnais	839	Ville Marseille	[illegible]
Société Général	531	Ville Bordeaux	[illegible]
Est	1078	Ville Lille 1860	[illegible]
Paris-L.-Médit	1915	» 1863	[illegible]
Midi	1170	» 1892	[illegible]
Nord	2150	Ville de Lyon	[illegible]
Orléans	1870	Roubaix-Tourc.	[illegible]
Ouest	1100	Foncières 1879	[illegible]
Est Algérien	725	» 1883	[illegible]
Gaz Parisien	1115	» 3 o/o 1885	[illegible]
Transatlantique	365	» 5 o/o 1885	[illegible]
Suez	3614	» 1895	[illegible]
Omnibus Paris	1890	Communal. 1879	[illegible]
Dynamite	[illegible]	» Int. réduit	[illegible]
Egypte 3 1/2	104 50	» 1880	[illegible]
Autriche 4 o/o	102 60	» 1891	[illegible]
Hongrois 4 o/o	101 80	» 1892	[illegible]
Espag. ext. 4 o/o	33 97	Banq. hypothéc.	[illegible]
Portugais	18 65	» 5 o/o	[illegible]
Italien 5 o/o	93 60	» 3 o/o	[illegible]
Turc série D.	22 50	» Nouv.	[illegible]
Banq. Autrich.	483	Nord 2.50 o/o	[illegible]
Banq. Ottomane	561 50	P.-L.-M. anc.	[illegible]
Nord d'Espagne	106 50	» nouv.	[illegible]
Fives-Lille	175	Orléans anc.	[illegible]
Les Chargeurs réunis	1480	» 1884	[illegible]
Act. bateaux Parisiens	850	Midi anc.	[illegible]
Russe 1867-1869	102 65	» nouv.	[illegible]
» 4 o/o 1880	102 30	Ouest anc.	[illegible]
» 4 o/o 1889	102 30	» nouv.	[illegible]
» cons. 4 o/o	102 85	Est anc.	[illegible]
» 3 o/o 1891	95 90	» nouv.	[illegible]
» 4 o/o 1893	[illegible]	Ardennes nouv.	[illegible]
» 3 1/2 1894	101 85	Panama (bons à lots)	[illegible]
		Panama 3 o/o	[illegible]
		Congo (Lots)	[illegible]

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD RUE NATIONALE, 51 LILLE.

Le gérant : E. DUBARDIN.